



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



SRADDET

*Ensemble, imaginons
la Nouvelle-Aquitaine*

Schéma Régional
d'Aménagement,
de Développement Durable
et d'Égalité des Territoires



nouvelle-aquitaine.fr

Investissons aujourd'hui, dessinons demain

« Ensemble, imaginons la Nouvelle-Aquitaine ! »

La Nouvelle-Aquitaine, plus vaste région de France, élabore son "Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires" (SRADDET).

Un an après l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le SRADDET vient compléter le projet d'avenir de la Nouvelle-Aquitaine.

Chef de file de l'aménagement du territoire, la Région porte une ambition claire à travers ce schéma : « Ensemble imaginons la Nouvelle-Aquitaine ! »

Le grand objectif de ce SRADDET est d'élaborer à travers une démarche concertée une vision pour l'aménagement de notre territoire régional.

Le schéma va fixer des objectifs de moyen et long termes d'aménagement du territoire et, c'est une première, va énoncer des règles générales qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme.

La Région est garante de l'organisation d'une large concertation sur la définition de ces objectifs et de ces règles, dont la réussite repose également sur la mobilisation de ses territoires, de ses partenaires et de ses habitants.

La Nouvelle-Aquitaine dispose de formidables atouts. Outre sa capitale régionale réputée, elle abrite de grandes villes et des zones littorales très dynamiques.

Mais ces atouts et réussites indéniables ne doivent pas masquer les difficultés de certaines zones rurales, souvent enclavées, où l'accès à l'emploi et aux services essentiels à une bonne qualité de vie est plus difficile et qui créent un sentiment d'abandon.

Le SRADDET nous offre l'opportunité de faire en sorte que chaque territoire trouve sa place au sein de l'espace régional, en favorisant les relations de réciprocité. Notre région, qui compte 6 millions d'habitants est multiple, faite de contrastes. Son aménagement futur doit tenir compte de la diversité des territoires qui la composent.

Le SRADDET, c'est imaginer ensemble pour aménager notre région. Nous pouvons faire preuve d'audace pour ce premier exercice d'un nouveau genre en posant les grands principes de l'aménagement de notre région.

Plusieurs rendez-vous vont être organisés sur tout le territoire, pour donner la parole aux acteurs publics et privés et à ses habitants.

Votre Région est dans l'action, pour la réussite de tous. Ensemble, imaginons la Nouvelle-Aquitaine !

ALAIN ROUSSET

*Président de la Région
Nouvelle-Aquitaine*



« Le SRADDET, c'est quoi ? »

Une démarche nouvelle au service de la construction de la région

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015) renforce le rôle des Régions en matière d'aménagement du territoire en leur confiant l'élaboration du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** : le SRADDET.

Le SRADDET a pour objectif de définir les grandes priorités d'aménagement du territoire régional et d'assurer la cohérence des politiques publiques concernées. Ce schéma transversal est un projet stratégique pour la région.

Il contribue à sa construction et au renforcement de son attractivité, tout en respectant la diversité des territoires qui la composent.

Quel contenu ?

Le SRADDET va **déterminer des objectifs à moyen et long termes dans plusieurs domaines** :

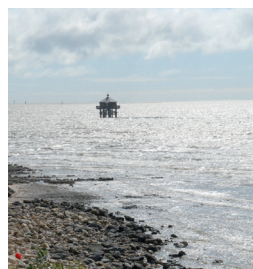
- équilibre et égalité des territoires,
- implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- désenclavement des territoires ruraux,
- habitat,
- gestion économe de l'espace,
- intermodalité et développement des transports,
- maîtrise et valorisation de l'énergie,
- lutte contre le changement climatique,
- pollution de l'air,
- protection et restauration de la biodiversité,
- prévention et gestion des déchets,
- voies et axes routiers qui constituent des itinéraires d'intérêt régional,
- numérique.

Pour appréhender l'aménagement du territoire dans son ensemble, la Région Nouvelle-Aquitaine a choisi d'intégrer également les questions de développement économique, de formation, d'enseignement supérieur, de santé,... et de bien **veiller à l'articulation du SRADDET avec les démarches déjà lancées sur ces thématiques.**

Le SRADDET va **intégrer les schémas existants issus des trois ex-Régions** :

- le schéma des transports (SRIT),
- les schémas air, énergie et climat (SCRAE),
- le schéma de cohérence écologique (SRCE),
- le plan régional de gestion des déchets (PRPGD).





« Le SRADDET, pourquoi ? »

Le SRADDET, c'est l'opportunité de **construire un projet d'avenir commun** pour donner une place à chacun des territoires au sein d'une région attractive.

La Région mobilise ainsi l'ensemble de ses compétences au service de l'aménagement durable et équilibré de son territoire. L'assemblée régionale a adopté le 10 avril 2017 la **première délibération sur le SRADDET, fixant :**

six grands enjeux à relever

- 1 **Développer de l'activité et créer des emplois durables ;**
- 2 **Offrir une formation de qualité,** adaptée aux besoins des entreprises et des territoires ;
- 3 **Faciliter l'accès de tous à la santé,** en termes de soins comme de prévention ;
- 4 **Répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité** par une offre d'infrastructures et de services performante ;
- 5 **Préserver un maillage urbain de qualité,** permettant d'irriguer en équipements, services et activités l'ensemble du territoire régional ;
- 6 **Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement** économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie.

Le SRADDET, avec qui ?

Une méthode basée
sur la transversalité
& la concertation

Le SRADDET mobilise plusieurs directions de la Région qui participent ensemble à l'élaboration du schéma. Elles sont regroupées au sein du **comité opérationnel** (COP), animé par un chef de projet, qui prépare et organise les différentes étapes de la concertation.

Un **comité de pilotage stratégique** composé d'élus est chargé de fixer les orientations et de valider les principales étapes du schéma.



Une large concertation est menée auprès des acteurs publics et privés et des citoyens sur l'ensemble des sujets concernés par le SRADDET via :

- **Une plateforme participative**
- **Des séminaires transversaux territorialisés** de janvier et mai 2018
- **Des concertations thématiques** en cours sur : concertations.nouvelle-aquitaine.fr
- **Des propositions relatives aux règles générales** (Métropole, EP à compétences SCoT et à compétences PLU)
- **Des avis sur le projet de SRADDET**
- **Une procédure d'enquête publique**

ZOOM SUR

La DATAR en ordre de marche

La DATAR, **Délégation Régionale à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale**, pilote l'élaboration du SRADDET.

Elle développe une expertise en matière d'observation, d'analyse et de prospective.

Elle a vocation à faire émerger de nouveaux projets à l'échelle régionale, par exemple sur la question de la ruralité ou des mutations économiques.

Très présente dans les territoires, la DATAR impulse et accompagne leurs projets de développement en lien étroit avec les acteurs locaux, dans le cadre de contrats de territoires.

Les grandes étapes

CALENDRIER

2017

20 septembre 2017

- Point d'étape SRADDET – CTAP

12 octobre 2017

- Lancement de la concertation

Décembre 2017

- Temps d'échange avec les SCOT
- Démarrage de l'AMO

2018

Mars 2018

- Concertation sur les objectifs de moyen et long terme dans le cadre de séminaires transversaux territorialisés

Juin 2018

- Concertation sur les règles générales dans le cadre de séminaires transversaux territorialisés

Décembre 2018

- Présentation du projet de SRADDET en séance plénière

2019

Janvier-Mars 2019

- Avis de l'État en tant qu'autorité environnementale
- Avis de la CTAP
- Avis des personnes publiques associées

Avril-Juin 2019

- Procédure d'enquête publique

Octobre 2019

- Délibération d'approbation du SRADDET en séance plénière



LEXIQUE

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

CC : Cartes Communales

CTAP : Conférences Territoriales de l'Action Publique

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNR : Parcs Naturels Régionaux

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

SRIT/SRI : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

« Le SRADDET, comment contribuer ?

La plateforme participative a pour objectif :

- **d'informer**
sur l'élaboration et la mise en œuvre du SRADDET ;
- **de recueillir les contributions**
sur l'aménagement du territoire

Rendez-vous sur :

concertations.nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**